



77eme Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Sixième Commission

**Point 76 de l'Ordre du Jour : Programme d'assistance des Nations Unies
aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une
compréhension plus large du droit international**

Déclaration de la délégation du Cameroun faite par

NYANID Zacharie serge Raoul, Ph. D

Ministre Plénipotentiaire

New York, le

Monsieur le Président,

Ma délégation remercie le Secrétaire général pour le rapport mis à disposition dans le cadre de l'examen du thème sous rubrique. Ma délégation remercie également l'Ambassadeur, Représentant permanent du Ghana, Président du Comité consultatif, le Conseil juridique de l'ONU et la distinguée représentante du DOALOS pour leurs exposés oraux complets et très instructifs.

Ma délégation salue les efforts faits par le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international qui, pour relever ses défis s'appuie sur des structures compétentes, rompues à la tâche à l'instar du Comité consultatif qui par sa vision et son orientation stratégique du Programme d'assistance, améliore son offre, son fonctionnement et lui permet ainsi de répondre aux contraintes de son environnement. Ma délégation encourage le Comité à demeurer ce phare pour le Programme et le félicite pour l'examen minutieux du rapport du Secrétaire général fait à sa cinquante-septième session et soutient les recommandations qui en ont découlé. Dans le même sillage, Ma délégation félicite la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, structure opérationnelle du Programme d'assistance qui met en musique toutes ses activités, et l'invite à garder le cap.

Monsieur le Président,

Dans le déploiement de ses activités, ma délégation salue la prise en compte des pays en développement en général et d'Afrique en particulier, notamment dans l'organisation des Cours régionaux de droit international qui permet d'élargir les possibilités de perfectionnement en droit international offertes aux pays de cette région et de renforcer ainsi leurs capacités dans un domaine en évolution constante, de plus en plus pointu et complexe. L'ayant dit, ma délégation souhaiterait, s'agissant de l'Afrique que ces programmes se tiennent dans toutes les sous régions du continent. Et à cet égard, ma délégation fait part de la disponibilité de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun, centre d'excellence en diplomatie et en droit international à accueillir des sessions de formation dans son mythique Campus d'Obili.

Compte tenu de la situation exceptionnelle créée par la pandémie de COVID-19 qui a eu des répercussions sur les activités du Programme, ma délégation espère fortement que la reprise des activités tiendra compte de ces contingences et que le prochain cours régional intégrera ce passif en cumulant les places de la session qui n'a pas pu se tenir en Afrique comme prévu du 14 février au 8 mars 2022 avec celles de la prochaine session, tant il est que , malgré les efforts et ajustements, le nombre de places jusque-là alloué à l'Afrique

dans les différentes activités du Programme demeure très bas. Ma délégation plaide donc pour une discrimination positive de l'Afrique à cet égard et fait sienne les propositions du Comité consultatif relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les personnes participant aux programmes de formation. Pour aller plus loin, ma délégation suggère d'établir une formule de quotas a priori pour les femmes en général et les femmes africaines en particulier.

Aussi, ma délégation souhaite qu'un accent soit mis sur la recherche de financements qui permettraient d'implémenter ces souhaits et de soutenir les participants des pays et régions les plus défavorisés. C'est le lieu pour ma délégation de saluer l'initiative de la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la Mer qui par son action permet aux jeunes apprenants de réaliser leurs rêves, contribuant ainsi à l'édification d'une communauté de juristes solides et avisés. Ma délégation souhaite le foisonnement de telles initiatives et félicite les pays qui soutiennent cette institution par leurs contributions.

Monsieur le Président,

Ma délégation salue l'ingéniosité de la Division de la codification qui a permis de garder le cap pendant la pandémie de Covid-19, en mettant en place à titre provisoire un programme de formation à distance qui portait sur les sujets fondamentaux du droit international généralement traités dans le Cours régional. Ma délégation vient d'être rassurée par l'exposé oral fait par le Secrétaire par intérim du Comité consultatif de ce que le provisoire ne va pas se transformer en provisoirement définitif, et que le prochain cours régional pour l'Afrique aura lieu en présentiel en février et mars 2023. Ma délégation appuie cette décision qui permet à travers l'interaction physique, des échanges approfondis, une fécondation réciproque entre parties prenantes qui permet de tisser des liens durables.

Ma délégation salue la qualité des thématiques et des intervenants aux activités du Programme et l'encourage à poursuivre l'examen des nouvelles thématiques du droit international en apportant notamment la lumière aux zones grises de ce droit. Pour ma délégation, il s'agit d'aller au-delà de la vulgarisation, objectif initial du programme et de le positionner comme un think tank, un instrument dédié à la résolution des problèmes juridiques dans un contexte nouveaux.

Ma délégation suggère que dans sa quête de l'efficacité et de la modernité, le programme envisage une approche clinique qui est une activité académique menée par des équipes d'étudiant(e)s sous la supervision directe de professeurs

et de professionnels, permet aux participants de s'impliquer directement dans le traitement de dossiers, d'acquérir une expérience pratique du droit international et de se familiariser avec les défis méthodologiques et éthiques. Elle allie la pratique à la théorie et pourrait offrir une perspective nouvelle et utile à la compréhension des enjeux du droit international dans sa diversité. Cette piste envisageable devrait booster la dynamique actuelle et permettre entre autres de mieux initier au droit international et à certains grands enjeux du monde contemporain, sensibiliser le plus grand nombre en privilégiant une approche concrète des situations juridiques ainsi qu'une approche inductive. Tout en respectant le principe de liberté pédagogique des enseignants, cette approche permettrait de proposer des indications complémentaires pour la mise en œuvre de chaque thème en invitant les facilitateurs à les aborder à l'aide d'exemples ou de situations concrètes.

Monsieur le Président

Ma délégation note tout de même que lors de la session de droit international public des cours d'été organisés par l'Académie de droit international de La Haye, qui s'est tenue en présentiel du 11 au 29 juillet 2022, sans préjudice de l'exigence de qualité requise dans la sélection des intervenants requis, on n'a pas vu beaucoup d'africains. Pourtant l'Afrique regorge de nombreux talents en droit international. Si ma délégation est d'avis qu'on ne peut inviter tout le monde à la fois, elle suggère tout de même de prêter une attention particulière à cette question sensible de représentativité des continents, des cultures et même des traditions juridiques.

Monsieur le Président

Ma délégation appuie la création de réseaux d'anciens participants aux programmes de formation menés au titre du Programme d'assistance instituée par la résolution 73/201. Elle invite la Division de la codification à continuer de soutenir la création d'un réseau de ce type. En outre, tout en reconnaissant que les formations données de manière traditionnelle sont irremplaçables tant elles permettent des débats approfondis, des échanges et des travaux de groupe, ma délégation souhaite le renforcement de la Médiathèque de droit international des Nations Unies.

Monsieur le Président

Au moment où nous percevons de plus en plus les signes de raréfaction des ressources et que la tendance est à la restriction tous azimuts, ma délégation appelle au maintien des ressources dans le budget ordinaire pour 2022 au chapitre 8 du budget ordinaire (Affaires juridiques), au titre du sous-programme

3 (Développement progressif et codification du droit international), conformément aux recommandations formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/110. Ma délégation invite les États Membres et les organisations, les institutions et les particuliers intéressés à verser des contributions volontaires pour financer le Programme ou à concourir par d'autres moyens à son exécution, voire à son élargissement. Ma délégation saisit cette occasion pour féliciter les pays qui ont versé des contributions volontaires au programme. Ma délégation félicite également les pays hôtes, les commissions régionales et les partenaires pour leur soutien généreux aux préparatifs de chaque programme de formation.

Ma délégation appuie par ailleurs la proposition faite dans le budget-programme pour 2023, au chapitre 8 (Affaires juridiques), de transférer un poste d'administrateur(trice) général(e) juriconsulte (D-1), cédé par la Division de la codification, au Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques afin de concentrer la supervision des activités de promotion et de diffusion du droit international menées par le Bureau des affaires juridiques, notamment les activités relevant du Programme d'assistance.

Monsieur le Président,

La mondialisation, dont certaines facettes se sont manifestées d'une façon plus prononcée ces dernières années, a engendré de nouveaux enjeux et de nouvelles problématiques, mais également de nouvelles normes et de nouveaux acteurs. La communauté internationale n'est plus seulement régie par des États souverains œuvrant en vase clos selon des normes qui ne conviennent qu'à leurs intérêts nationaux ou collectifs. C'est pourquoi, le droit international occupe aujourd'hui une place prépondérante dans les relations internationales. On assiste à l'élaboration progressive de nouvelles normes, à la création de nouvelles institutions internationales, à la mise sur pied de moyens novateurs visant à assurer le respect de ces normes par les États et les organisations internationales. Peu à peu, les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile en général occupent une place considérable dans les forums et les institutions, amenant la communauté internationale à créer de nouvelles normes. Dans cette configuration, il est important que la régulation de ces nouveaux enjeux et phénomènes soit comprise par tous, pour l'enracinement toujours plus dynamique de l'Etat de droit au niveau national et international.

Je vous remercie de votre bienveillante attention

